

Le CIRIEC : un demi-siècle en Belgique

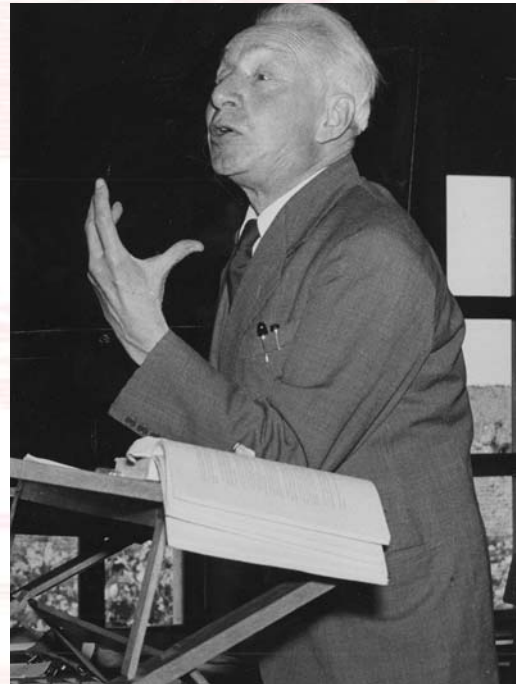
Histoire d'un transfert des rives du Lac Léman aux bords de Meuse

« Privatisation », « libéralisation des services publics », ces termes apparaissent quotidiennement à la une de l'actualité. Dans une Europe de moins en moins sociale qui prône la sacro-sainte libre concurrence, ils témoignent de la progression – inexorable semble-t-il – de la règle du « tout au profit » si chère aux sociétés capitalistes qui ne cachent même plus leur appétit insatiable. Une progression qui touche déjà (ou menace) la quasi-totalité des secteurs. Les services postaux, le rail et même les soins de santé font l'objet de projets européens de privatisation à grande échelle ; mais aussi les écoles (dont les infrastructures font depuis peu l'objet de partenariat public-privé) et même l'armée dont plusieurs entreprises privées n'ont pas caché récemment leurs velléités de reprendre certaines activités (entretien des hélicoptères, sauvetage en mer)... Le privé grignote lentement mais sûrement les parts de marché dévolues au secteur public et les acquis sociaux (et avec eux la solidarité entre travailleurs) sont mis à mal par la course à la rentabilité et aux bénéfices. De nombreuses voix s'élèvent contre cette primauté de l'argent sur l'individu et contre le « détricotage » des compétences publiques. En témoigne notamment l'énorme mobilisation en 2005 contre la directive Bolkenstein visant à la libéralisation des services au niveau européen. Mais si le combat semble aujourd'hui plus crucial que jamais, il faut rappeler qu'il est loin d'être neuf. Ainsi, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il y a tout juste soixante ans, c'est le même type de considérations qui a amené à la création du Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective (CIRIEC). Un centre dont la destinée est liée à la Belgique, et particulièrement à la région liégeoise puisque, en 1957, son siège a quitté les rives du lac Léman pour s'installer en bords de Meuse. Retracer cette histoire permet donc de s'interroger sur la place occupée – hier et aujourd'hui – par l'économie d'intérêt général dans notre pays. Une place qu'il convient de réaffirmer et de maintenir coûte que coûte.

Création et objectifs du CIRIEC

C'est le 12 février 1947 que le CIRIEC voit le jour en Suisse, à l'instigation d'Edgard Milhaud¹, professeur d'économie politique à l'université de Genève. Ce professeur en fin de carrière (il a alors 74 ans !), ancien collaborateur de Jean Jaurès et ami de Léon Blum et Vincent Auriol² poursuit un double objectif : d'une part, il s'agit de relancer la parution des *Annales de l'économie collective*, la revue scientifique de niveau international qu'il a fondée en 1908 (sous le titre d'*Annales de la Régie directe* et rebaptisée en 1925) et qui a cessé de paraître en 1943 lorsque, en raison de la Seconde Guerre mondiale, elle s'est vu privée de ses abonnés hors de Suisse. Edgard Milhaud souhaite relancer au plus vite cette revue qu'il a portée à bout de bras pendant 35 ans, en assumant seul toutes les fonctions (même le secrétariat). Conscient des limites liées à son âge, il imagine la création d'un centre qui servira de soutien scientifique et logistique à la publication des *Annales*.

Parallèlement, le CIRIEC a aussi pour but de soutenir l'économie collective (coopératives, syndicats, entreprises publiques...). Dans le contexte de l'après-guerre marqué par la reconstruction économique et la volonté de progrès social, celle-ci connaît un important développement, mais est aussi régulièrement attaquée par les tenants de l'économie privée. Les campagnes de dénigrement menées par ces derniers visent à faire endosser à l'économie collective les difficultés nées des séquelles de la guerre. Pour cela, elles n'hésitent pas à déformer les



Edgard Milhaud
(Coll. Germaine Calame).

faits, à fausser les données. Le CIRIEC sera donc chargé de fournir, au niveau international, des informations scientifiques, vérifiées et vérifiables, quant aux expériences menées dans les divers pays en matière d'économie collective. Avec, comme corollaire, d'encourager la coopération entre ces diverses expériences et la poursuite (tant au niveau national qu'international) d'objectifs coordonnés en vue d'aider « une humanité plus consciente à devenir de plus en plus maîtresse de ses destinées dans l'émancipation des masses de toutes les exploitations et de toutes les servitudes, dans le respect intégral des libertés et des droits de la personne humaine, et dans la paix »³. Un programme ambitieux qui témoigne d'une optique socialement engagée.

La décision de créer le CIRIEC fait suite à deux réunions tenues à Berne en décembre 1946 et février 1947, auxquelles Milhaud a convié une série de personnalités suisses issues du monde scientifique, de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et des mondes syndical et coopératif. Elles constituent un Comité d'initiative chargé d'approcher, au niveau international, des figures susceptibles d'apporter leur concours moral en devenant membres du Conseil général du CIRIEC. Divers scientifiques et hommes d'État de premier plan répondent présent⁴. Plusieurs organisations importantes offrent elles aussi leur appui (notamment l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, l'Union syndicale suisse (USS), le Conseil économique de France et, au niveau belge, la SMAP et la Société générale coopérative)⁵.

L'objet du CIRIEC tel que défini dans les statuts publiés en 1948, est « d'entreprendre et de promouvoir, par tous les moyens en son pouvoir, toutes recherches et distributions d'informations sur l'économie collective dans le monde, considérée dans ses différentes formes et dans leurs relations : régie publique, coopération, régie coopérative, autres formes d'entreprises d'intérêt général, économie organisée, système des plans, etc. »⁶. Cette volonté d'aborder l'économie collective dans son ensemble et de favoriser les connexions entre ses divers secteurs constitue une spécificité du CIRIEC. La synthèse scientifique s'accompagne donc d'une volonté de coordination en termes d'action.

C'est dans un climat de douce euphorie qu'a lieu la création du Centre et Edgard Milhaud ne doute d'ailleurs pas de son essor : il le rêve comme un prélude à la création d'un organisme international chargé, sous l'égide des Nations unies, de toutes les questions d'économie collective (sur le modèle du Bureau international du travail et de l'Organisation internationale du travail).⁷

Pour réaliser ses objectifs, le CIRIEC adopte une structure en deux pôles, inspirée de l'Office international du travail, comportant un organe chargé de la gestion quotidienne et une association. Cette dernière est appelée à s'appuyer sur des sections nationales⁸, prévues dès l'origine comme « apolitiques », et comporte des membres collectifs (syndicats, organisations coopératives, administrations publiques...) et individuels.

De manière étonnante, rien n'est prévu pour assurer au CIRIEC les moyens d'assurer son fonctionnement, en dehors d'hypothétiques cotisations facultatives, d'appels aux dons et aux legs. Le soutien financier de l'Union suisse des coopératives de consommation (USC) et de l'Union syndicale suisse (USS) permet de maintenir le Centre à flot et surtout de relancer la parution des *Annales* dans ses versions française et anglaise dès 1948⁹. En termes d'organisation pratique, le nouveau centre n'est pas mieux loti : un organe permanent de travail est prévu mais, par manque de moyens, il ne peut être mis sur pied. C'est donc sur les épaules du seul Edgard Milhaud que le CIRIEC repose entièrement. Son siège est d'ailleurs fixé dans le propre appartement du vénérable professeur. Ce n'est qu'en mai 1953, à la suite du 1^{er} Congrès international de l'économie collective et de l'assemblée générale qui y fait suite, que le CIRIEC obtiendra sa véritable stature internationale.

Le congrès de Genève et la reconnaissance du CIRIEC au niveau international



Organisé avec l'aide très active des organisations locales adhérentes, le 1^{er} Congrès international de l'économie collective se tient à Genève du 28 au 31 mai 1953. La date n'a pas été choisie au hasard : elle précède de quelques jours la Conférence internationale du travail qui, à partir du 3 juin, rassemblera dans la même ville de nombreux représentants d'organisations ouvrières, de coopératives, voire de gouvernements susceptibles d'être intéressés par l'économie collective. Milhaud compte bien sûr sur cet événement pour augmenter le nombre de membres et susciter la création de sections nationales. Mais ce sera également une occasion unique d'échanger des informations, de nouer des contacts entre les différents secteurs et sous-secteurs de l'économie collective et de démontrer le développement de celle-ci dans les divers pays participants.

Le 1^{er} Congrès international de l'économie collective - Genève, 1953
(extrait du *Coopérateur suisse*, n° 24, 10 juin 1953, p. 317).

Le congrès n'entend néanmoins pas se limiter à ce rôle d'information ; il veut également débattre des questions brûlantes touchant l'économie collective, à savoir :

- le rôle de la coopération et des entreprises communales et nationales dans la constitution et la sauvegarde de la démocratie économique ;
- la condition des travailleurs dans les entreprises d'économie collective ; leurs droits et leurs devoirs ;
- la coordination des activités nationales et internationales face au problème du logement.

Avec ses 377 participants de 22 pays différents et représentant 202 organisations et institutions parmi lesquelles des organisations internationales telles l'ONU, l'OIT, l'OMS, l'Unesco, la FAO, la CECA et non gouvernementales telles l'Alliance coopérative internationale (ACI), le Conseil des communes d'Europe, la Conférence internationale des syndicats libres, le congrès de Genève constitue un véritable succès¹⁰.

Pour la première fois, les représentants des divers secteurs de l'économie collective se trouvent réunis ! Les résultats atteints sont eux aussi notables : trois résolutions sont adoptées à l'unanimité. Le congrès affirme notamment le droit à la représentation syndicale pour tous les travailleurs au service de l'économie collective et des services publics et rappelle le droit pour les organisations représentant les travailleurs à la codétermination ou à la cogestion des entreprises. En ce qui concerne la crise du logement, il appelle à une intensification de la collaboration entre l'État, les communes et les coopératives et à la participation de la Banque internationale de reconstruction. Ces prises de position, dont certaines assez audacieuses pour l'époque, témoignent de la capacité du CIRIEC de transcender le discours scientifique et de s'impliquer activement.

En marge du congrès de Genève, la première assemblée générale du CIRIEC décide de maintenir le siège du CIRIEC (provisoirement) en Suisse et d'élire Edgard Milhaud comme président. Elle prévoit également la représentation des diverses sections nationales au sein du conseil d'administration, jusque-là uniquement constitué de membres proches du siège de l'association¹¹.

Le premier conseil d'administration réuni sous cette forme internationale se déroulera au printemps 1954, alors que viennent de se créer une véritable section yougoslave (décembre 1953) et une section suisse (mars 1954). Sa principale décision vise à décharger Edgard Milhaud en confiant certaines de ses tâches à deux vice-présidents (l'Autrichien Andreas Vukovich et le Français Paul Ramadier).



Edgard Milhaud au congrès de Genève
(Coll. Germaine Calame).

Le problème de la succession d'Edgard Milhaud et du transfert du siège

Dès la même époque, les questions de succession d'Edgard Milhaud et (parallèlement) du transfert du siège du CIRIEC international se posent de manière pressante. Le président-directeur du CIRIEC a alors 81 ans. Alors qu'au cours des premières années il a pu compter sur le soutien actif des amis suisses, il constate peu à peu un fléchissement de l'intérêt pour cet organisme sur le territoire helvétique. Sans cette aide, la tâche devient insurmontable ! La succession de Milhaud ne sera réglée que trois ans plus tard. En cause, les « rivalités » entre les sections nationales, la difficulté de trouver une personnalité capable de (et disposée à) endosser les responsabilités concentrées entre les mains du professeur et enfin les réticences de celui-ci à confier à d'autres l'œuvre d'une vie entière. C'est dans ce contexte que la section belge entame une réflexion en vue d'accueillir le Centre international et que Liège se profile peu à peu comme le siège possible du CIRIEC.

La section belge

Dès 1949, la Belgique avait répondu à l'appel lancé par Edgard Milhaud en vue de la constitution de sections du CIRIEC. En réalité, il s'agissait d'une section locale créée, le 9 mai 1949, à l'initiative du gouverneur de la Province de Liège, Joseph Leclercq. Réunissant des représentants des partis libéral, catholique et socialiste, ce dernier met en place un organe scientifique chargé de l'étude systématique de l'économie collective et capable d'en assurer la défense et d'aider à son extension. Dès l'origine apparaît clairement la volonté de dépasser les clivages politiques¹² et de s'adresser aux trois partis traditionnels, au monde universitaire et à la grande industrie, « persuadé que partout se trouvent des hommes assez attachés au bien public pour se dégager de préoccupations d'ordre personnel, de classe ou de groupes »¹³. Le souhait de Leclercq est de créer une section belge du CIRIEC, mais conscient qu'il existe encore des obstacles à la constitution directe d'une telle section, il fixe comme objectif premier à la section liégeoise de constituer des sections semblables dans les autres provinces dont les délégués constitueront la future section nationale. La section provinciale liégeoise compte 39 membres individuels et 48 collectivités. Parmi celles-ci figurent le ministère des Travaux publics, les Commissions d'assistance publique de Liège et de Seraing ainsi que de nombreuses administrations communales, des entreprises publiques (ALE, ALG, Association liégeoise de mécanographie, Office de navigation), des coopératives, des syndicats (CGSP, Fédération chrétienne des syndicats de Liège) et même la Fédération des mutualités interprofessionnelles de la Province de Liège, ancêtre de l'actuelle Fédération des mutualités socialistes et syndicales (FMSS).

Création officielle de la section belge

Deux ans plus tard, alors que le projet de création d'autres sections régionales reste lettre morte, le centre provincial liégeois laisse la place à une section belge au cours d'une assemblée constitutive (le 22 novembre 1951) regroupant les membres de l'ancienne section. Il semble que ce soit à la demande pressante du Centre international, Edgard Milhaud espérant sans doute que la section belge serait de nature à susciter le rayonnement du CIRIEC au-delà de la seule région liégeoise¹⁴.

Force est cependant de constater que la nouvelle section reste une affaire essentiellement liégeoise. Non seulement le siège reste fixé dans la « Cité ardente »¹⁵ (bien que, pour des raisons de commodité, il soit prévu que les réunions se tiendront à Bruxelles) mais de plus, parmi les treize membres constitutants, neuf sont de la région¹⁶. Par contre la section belge se caractérise dès ses origines par une volonté de représentativité au sein des instances décisionnelles non seulement de l'ensemble de la classe politique, mais aussi des divers secteurs de l'économie collective (syndicats, coopératives et sociétés publiques).

Au cours de la même assemblée, Joseph Leclercq et Henri Hutoy (directeur de la SMAP¹⁷) sont désignés respectivement comme président et administrateur délégué. Nicolas Pirson (chef de division honoraire à l'administration communale de Seraing) occupe quant à lui la fonction de secrétaire-trésorier et est chargé, avec Maurice Delbouille (professeur à l'université de Liège), d'assurer la gestion journalière de l'association¹⁸.

De la même manière que le congrès de Genève avait assis la réputation du CIRIEC international, la période de préparation du congrès de Liège coïncide avec le véritable envol de la section belge.

Le II^e Congrès international d'économie collective (Liège, 17-20 septembre 1955)



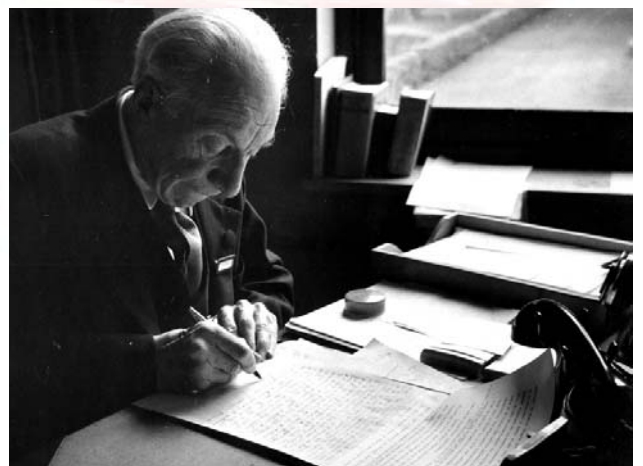
Programme du II^e Congrès international de l'économie collective - Liège, 1955 (Coll. CIRIEC).

La manifestation est placée sous le patronage prestigieux de Jean Rey, ministre des Affaires économiques, de Victor Larock, ministre du Commerce extérieur, ainsi que de la Ville de Liège. Le thème général du congrès s'articule autour de la question des différents secteurs de l'économie collective face aux problèmes de l'expansion économique, de l'élévation des niveaux de vie et du plein emploi. Edgard Milhaud souhaite ouvrir le congrès par un bilan de l'économie collective dans le monde. Sur proposition de Maurice Delbouille, c'est le nom de Paul Lambert, professeur à l'université de Liège, présenté comme un « homme de confiance des syndicats belges » qui est retenu comme orateur¹⁹.

Du 17 au 20 septembre, la salle du Palais des fêtes du Jardin d'Acclimatation accueille ainsi quelque 431 délégués de 16 pays différents. Un nouveau succès d'affluence qui masque cependant une réalité moins euphorique : le nombre élevé de participants n'est atteint que grâce à la participation record de Belges (221 congressistes représentant 76 organismes différents). Seules sept organisations internationales sont représentées²⁰.

Cependant, l'organisation sans faille, la haute teneur des débats et les résultats obtenus font percevoir le II^e Congrès international d'économie collective comme un succès éclatant. L'équipe liégeoise vient de prouver qu'elle était à même de porter un vaste projet et l'intérêt manifesté par les autorités liégeoises envers l'économie collective fait forte impression. Nul doute que ces éléments joueront en faveur de la « Cité ardente » lorsque, quelques années plus tard, se posera le choix du nouveau siège du Centre international.

Edgard Milhaud travaillant dans le secrétariat du congrès de Liège (Coll. Germaine Calame).



Le choix du siège du CIRIEC

Il faut reconnaître qu'Edgard Milhaud n'a pas l'embaras du choix : la plupart des autres sections nationales existant en 1956 (Grèce, Italie, Yougoslavie) n'ont pas l'envergure nécessaire pour accueillir le siège du centre international. Par ailleurs, l'Autriche, si elle présente des avantages (neutralité, puissance de son mouvement ouvrier), a pour inconvénient majeur, en cette époque de Guerre froide, d'être trop proche du Rideau de fer. Restent donc la France, la Belgique et la Suisse. Si c'est clairement cette dernière qui a sa préférence, il n'ignore pas que le siège du Centre international ne peut être localisé que dans un pays « qui voudra, par la mise à disposition de locaux appropriés et des concours de travail nécessaire, lui permettre de remplir une mission dont chacun comprend l'opportunité et la nécessité »²¹.

C'est là toute la force de la candidature liégeoise...

La réorganisation, prélude au développement

Dès le printemps 1955, la section belge entame un important programme de réorganisation, sous l'impulsion de Maurice Delbouille et de Paul Lambert : création d'un conseil réunissant des délégués des trois secteurs de l'économie collective (syndical, coopératif et entreprises publiques), accentuation du caractère apolitique et scientifique du centre par une plus grande ouverture du conseil d'administration aux partis catholique et libéral²², présidence tournante d'une durée de deux ans avec souhait d'une alternance entre les différentes tendances politiques ou philosophiques (c'est Delbouille qui est choisi pour assurer la première présidence). Enfin, Paul Lambert accepte d'assumer le secrétariat général de la section, avec l'aide d'un assistant universitaire²³.

Le regain de dynamisme apporté par Paul Lambert s'accroît encore par la promesse faite par la SMAP de mettre un immeuble équipé à la disposition du CIRIEC et par l'amélioration des finances de la section grâce au nombre croissant de cotisations²⁴. Par ailleurs, les activités se développent (mise en place d'un bureau d'études permanent offrant une bibliothèque spécialisée et publication d'un organe d'information bimestriel, *Expériences* dont le premier numéro paraît en 1956).

La section belge du CIRIEC a le vent en poupe et comprend peu à peu parmi ses membres non seulement la plupart des coopératives et toutes les fédérations syndicales, mais aussi nombre d'administrations publiques et les principales entreprises publiques²⁵. Elle comporte, fait exceptionnel pour une section nationale, deux employés permanents. C'est plus qu'Edgard Milhaud n'a jamais pu réunir à Genève. De plus, le congrès de Liège a mis en évidence la puissance de son esprit d'organisation. Elle a par ailleurs l'avantage d'être la seule (avec l'Autriche) à représenter l'ensemble des secteurs de l'économie collective et est particulièrement attentive à se présenter comme un organisme scientifique gardant son indépendance politique.



Vue générale du congrès de Liège (Coll. IHOES).



Congrès de Liège : vue de la salle pendant la séance inaugurale (Coll. CIRIEC).

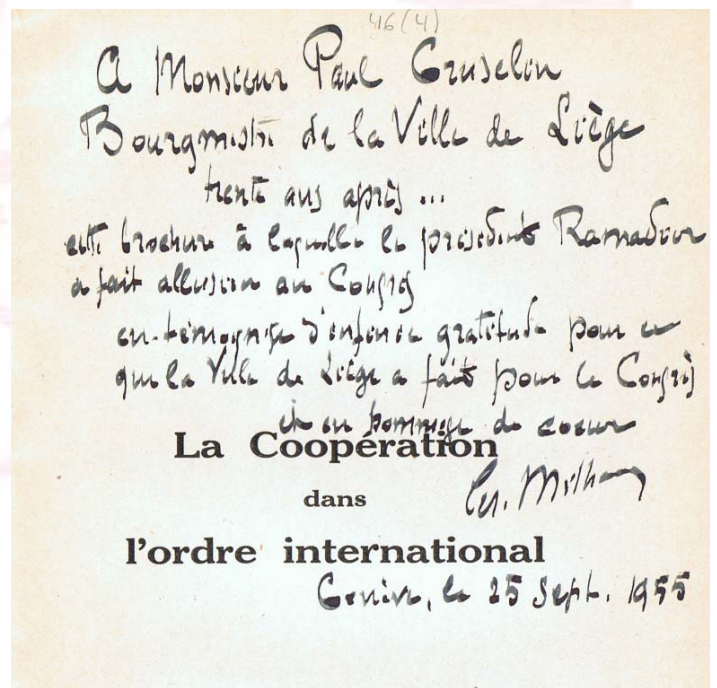
La promesse de local faite par la SMAP constitue un des arguments déterminants dans le choix du nouveau siège du Centre international. Il s'agit en effet d'un symbole pour Edgard Milhaud qui a toujours dû abriter la documentation du CIRIEC dans sa propre demeure²⁶. Il rêve depuis longtemps que s'ouvre une « Maison de l'économie collective », gage de visibilité et de pérennité de son œuvre. Si le principe de fournir au CIRIEC un local semble acquis dès 1954-1955, la concrétisation du projet nécessitera un certain temps puisque ce n'est qu'au début novembre 1957 que le CIRIEC déménagera au 45 quai de Rome, au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment de la SMAP²⁷.

Enfin, atout décisif, la section belge peut proposer un candidat non seulement capable mais aussi désireux de prendre en mains la destinée du CIRIEC et en qui Edgard Milhaud a toute confiance. Cette perle rare est Paul Lambert. Docteur en droit et licencié en sciences économiques et sociales de l'université de Liège, il occupe la chaire d'économie politique à la faculté de Droit depuis 1950. Edgard Milhaud a eu l'occasion de se rendre compte par lui-même de la qualité scientifique de Paul Lambert car c'est lui qui, au congrès de Liège, avait présenté le bilan de l'économie collective dans le monde. Par ailleurs, malgré leurs grandes différences de caractère (l'ascétisme du vieux professeur tranchant singulièrement avec le côté épicurien du Liégeois), les deux hommes partagent les mêmes valeurs, les mêmes conceptions politiques, la même implication dans les mouvements coopératifs et syndicaux. Et puis surtout, le vieux professeur a trouvé dans son jeune confrère une personne déterminée et prête à s'investir pleinement dans la continuation de son œuvre.

Enfin, Edgard Milhaud n'est sans doute pas indifférent au choix de la Belgique qu'il considère comme le siège de certaines réalisations parmi les plus originales en matière d'économie collective (sociétés mixtes, SMAP...)²⁸. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, il a été très impressionné par l'accueil enthousiaste que lui ont fait les édiles de Liège lors d'une réunion d'organisation du congrès et par la mobilisation des entreprises de l'économie collective belges en vue de mettre en place une structure solide du CIRIEC.

C'est pour toutes ces raisons que l'Assemblée générale du 28 mai 1957 (tenue à Puteaux en marge du III^e Congrès international d'économie collective) décide de confier à la section belge les rênes du CIRIEC international. Paul Lambert est nommé directeur du CIRIEC international, fonction qui s'ajoute à celle de secrétaire général de la section belge. Edgard Milhaud conserve quant à lui la présidence de l'organisation et la direction des *Annales de l'économie collective* (dont le siège reste fixé à Genève). Débute une période de collaboration fructueuse entre les deux hommes, mais aussi de tensions qui culmineront avec la question de la fusion entre *Expériences* et les *Annales*.

Dédicace manuscrite d'Edgard Milhaud à Paul Gruselin in *La Coopération dans l'ordre international. Discours prononcé par Edgard Milhaud dans le cadre de la semaine parlementaire de la Coopération. 31 mars - 4 avril 1925, Paris, FNCC, 1925* (Coll. IHOES).



Le transfert du siège du Centre international à Liège exacerbe le problème posé par l'existence de diverses revues au sein du CIRIEC. À mesure qu'elles se développaient, plusieurs sections nationales se sont mises à collaborer à (ou à éditer elles-mêmes) des revues traitant de questions d'économie collective²⁹. Si ces publications ne constituent pas une menace pour les *Annales* en termes de diffusion (leur distribution est locale), elles représentent à tout le moins une concurrence en termes de contenu rédactionnel et contrecarrent l'idéal prôné par Edgard Milhaud, à savoir que les diverses sections nationales contribuent à nourrir les *Annales*.

Il suggère donc de fusionner la revue belge *Expériences* et les *Annales*. Dans un premier temps, c'est une solution intermédiaire qui est adoptée : *Expériences* subsiste uniquement comme organe d'information sur l'économie collective en Belgique et devient trimestriel, les articles d'intérêt plus général sont renvoyés aux *Annales*. Mais Milhaud ne lâche pas la pression³⁰. Un accord intervient finalement : la fusion des revues interviendra à partir du premier numéro de 1960 et les *Annales* seront codirigées par Edgard Milhaud et Paul Lambert.

Mais le premier numéro de 1960 des *Annales* réserve un dernier coup de théâtre. Dans un article intitulé « Les "Annales de l'économie collective" et "Expériences" unissent leurs destinées », Edgard Milhaud fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de directeur de la revue et de président du CIRIEC. Cette décision est motivée par le fait que seul un responsable unique est à même de relever les défis qui se posent à l'association³¹. Néanmoins, la question subsiste quant aux raisons profondes qui poussent Edgard Milhaud à trancher si brusquement le « cordon ombilical » avec l'œuvre de sa vie. Les différends évoqués précédemment ont vraisemblablement joué un rôle ayant amené le professeur à remettre en question sa vision du CIRIEC, dans un monde en profonde mutation. Un courrier bouleversant adressé à son ami André Hirschfeld, nous éclaire sur son état d'esprit :

« Le CIRIEC continue à vivre de la vie lente qui n'est pas celle des flacons d'oxygène, mais qui est celle d'un laisser-aller, d'un abandon de soi, d'un vivotement traversé, dans les quelques éclairs, d'exposés magnifiques et hypnotisants présentés devant les effectifs de nos congrès et par quelques articles émouvants aussi et lumineux des "Annales". Mais l'essor des premières années a pris fin. Le socialisme est en baisse dans certains pays représentés dans notre CIRIEC. La conviction est que si un redressement très énergique n'intervient pas, nous courons le risque du danger par arrêt de développement et par découragement contagieux. J'aurais pu traîner 10 ou 15 ans encore la vie languissante d'un CIRIEC débilite, sans énergie, sans passion, sans foi fervente et profonde. J'ai préféré, brusquement, engager toute ma foi dans une démission totale motivée par un besoin de changement radical. Réussirai-je ? [...] Mais vivoter ainsi n'est pas vivre. Le nombre de sections du CIRIEC est aujourd'hui ce qu'il était il y a 4 ou 5 ans – au moment où nous nous réunissions à Paris – et déjà à ce moment, si nous exceptons la Grèce, tous les organismes actuels étaient représentés et les séances du CIRIEC réunissaient un plus grand nombre de délégués, et plus ardents »³².



À travers ces lignes transparaît toute la lassitude de cet homme de 87 ans, sa désillusion face à la tiédeur du mouvement en faveur de l'économie collective : le sentiment terrible que le développement de l'association ne peut s'opérer qu'au moyen de changements radicaux qu'il n'a pas les moyens de mettre en place³³ ; des changements radicaux qu'il n'a peut-être pas la volonté de mettre en place, car en contradiction avec les principes de toute une vie³⁴.

Le courage de cette décision, l'abnégation qu'elle implique forcent le respect. De même que le bilan de son œuvre, qu'Edgard Milhaud sous-estime largement. Fruit de son travail inlassable de prospection et de persuasion, le CIRIEC bénéficie d'un organe permanent de travail stable et ses sections nationales connaissent un développement lent, mais sûr. De plus, c'est à la même époque qu'une section officielle se constitue en Allemagne, qui occupe depuis une place de choix parmi les centres nationaux du CIRIEC. Quant aux *Annales*, en 1960, elles sont diffusées dans 55 pays (dont de nombreux pays d'Afrique et d'Asie) et touchent 1 000 collectivités parmi lesquelles 275 universités et 90 bibliothèques publiques. Résultat plus qu'honorable quand on se rappelle que la revue n'a repris sa parution qu'en 1948.

Aujourd'hui, alors qu'il souffle ses 60 bougies, le CIRIEC démontre que le combat de Don Quichotte mené par un vieil homme au soir de sa vie en faveur d'un idéal de plus grande justice sociale et économique reste toujours d'actualité. Certes, le rêve d'Edgard Milhaud n'a pas été entièrement atteint : il n'existera sans doute jamais d'organisation internationale de l'économie collective, sous l'égide des Nations unies. De plus, au cours de ces 60 ans, que de changements au niveau mondial... L'âge d'or de l'économie collective semble aujourd'hui révolu : depuis les années cinquante, le mouvement coopératif a perdu de sa force ; l'action syndicale, dans le contexte économique difficile d'aujourd'hui, se caractérise moins par la conquête de nouveaux droits que par la défense des anciens acquis sociaux. Les préoccupations ont également changé : les questions de planisme, de nationalisation, d'autogestion ont laissé la place à celles de services d'intérêt général, d'évaluation de l'économie sociale, de gouvernance, d'économie plurielle. Même l'expression « économie collective » est passée de mode. Le CIRIEC a été rebaptisé « Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » et on parle plus volontiers aujourd'hui d'« économie sociale » ou de « développement durable ».

Et ce n'est pas le moindre mérite du CIRIEC que d'avoir su évoluer avec son époque. Si la réalité du CIRIEC d'aujourd'hui, de ses treize sections nationales, de son réseau scientifique, est la conséquence directe des décisions prises il y a un demi-siècle, cette organisation internationale n'a cessé de s'adapter à de nouveaux défis, de répondre à de nouvelles demandes, de mobiliser de nouveaux moyens sans pour autant renoncer à ses missions fondatrices : être un lieu d'échange, de rencontre, d'analyse et de diffusion sur les différentes organisations économiques poursuivant l'intérêt général ou l'intérêt commun de leurs membres et cela sans adhésion à une idéologie ou une doctrine particulière. Et même si les envolées lyriques et militantes des débuts ont laissé peu à peu la place à un discours plus scientifiquement neutre, le CIRIEC reste imprégné de l'esprit de Milhaud et de sa soif inextinguible de justice et de paix.



PARIS

25 au 27 MAI 1957

3^{ème} CONGRES INTERNATIONAL
DE L'ECONOMIE COLLECTIVEProgramme du III^e Congrès international de l'é-
conomie collective - Puteaux, 1957 (Coll. CIRIEC).

Notes

¹ Pour une biographie d'Edgard Milhaud, nous renvoyons à : MAITRON, Jean (sous la dir. de), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, t. XIV, Paris, Les Éditions ouvrières, 1976, pp. 92-96.

² Vincent Auriol est un homme politique socialiste français. Il fut Président de la IV^e République (1947-1954).

³ MILHAUD, Edgard, « Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective C.I.R.I.E.C. », in *Annales de l'économie collective*, n° 415-424, janv.-oct. 1948, pp. 30-31.

⁴ Parmi les représentants du monde scientifique figurent Ernest Labrousse, Bernard Lavergne, Georges Lasserre, Henri Lévy-Bruhl, Jean Marchal et François Perroux. Au niveau politique, on note la présence des Français Edouard Herriot (président de l'Assemblée nationale), Léon Blum et Paul Ramadier (anciens présidents du Conseil des ministres) et Guy Mollet (secrétaire général de la SFIO) ; mais aussi des Belges : Camille Huysmans (ancien Premier Ministre), Joseph Merlot (ministre des Pensions), Louis De Brouckère (ministre d'État) et Max Buset (secrétaire général du Parti socialiste belge). Du côté suisse, on compte Ernst Nobs (membre du gouvernement fédéral).

⁵ MILHAUD, Edgard, « Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective C.I.R.I.E.C. », *op. cit.*, pp. 40-41. Voir aussi les Archives du CIRIEC (mentionnées ci-après CIRIEC), Centre international, Chemise « Conseil 1947-1957 », Convocation du 29 décembre 1951 à la séance du conseil d'administration du CIRIEC du 7 janvier 1952.

⁶ MILHAUD, Edgard, « Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective C.I.R.I.E.C. », *op. cit.*, p. 31.

⁷ MILHAUD, Edgard, « Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective C.I.R.I.E.C. », *op. cit.*, p. 37. « Un jour viendra où se posera le problème de la création de la Chambre internationale de l'économie collective, aussi nécessaire que la Chambre de commerce internationale. Il faut, par l'action, par des réalisations, par d'incessants progrès, hâter la venue de ce jour. » (MILHAUD, Edgard, « Le Congrès International de l'Économie Collective. Genève, 28-31 mai 1953 » in *Annales de l'économie collective*, n° 475-476, janv.-fév. 1953, p. 29).

⁸ Dès octobre 1947, un centre suisse voit le jour à Zurich sous le nom de *Schweizerische Forschungsstelle für Gemeinwirtschaft*. D'autres sections se créent au cours des années qui suivent : en province de Liège (mai 1949), en Suisse romande (octobre 1949), en France (janvier 1950), au Luxembourg (octobre 1951 - elle disparaîtra cependant assez rapidement) et en Autriche avec la création de l'*Arbeitsgemeinschaft der österreichischen Gemeinwirtschaft – AdöG* (mai 1952).

⁹ L'édition allemande reparaitra, quant à elle, en 1951.

¹⁰ CIRIEC, Centre international, Chemise « Congrès internationaux », Section Liège 1955, Note sur l'organisation des Congrès internationaux de l'économie collective et le « Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective », le 8 février 1955. Pour des statistiques comparatives sur les quatre premiers congrès internationaux du CIRIEC, nous renvoyons à l'article : « Les congrès internationaux de l'économie collective » in *Nouvelles du C.I.R.I.E.C. Bulletin d'information interne*, Liège, n°5, octobre 1959, pp. 5-7.

¹¹ Chaque section désignera quatre personnes pour participer au conseil d'administration en veillant à assurer une représentation équilibrée des divers milieux de l'économie collective. Les statuts amendés ne seront approuvés qu'au cours de l'assemblée générale suivante, tenue le 20 septembre 1955 en marge du congrès de Liège.

¹² L'article 4 de l'acte constitutif indique : « Il va de soi que l'affiliation au Centre n'implique, pour le membre, adhésion à aucune théorie politique, économique ou sociale » (MILHAUD, Edgard, « La Belgique a entendu notre appel. Un Centre de recherches et d'information sur l'économie collective dans la province de Liège » in *Annales de l'économie collective*, n° 425-426, nov.-déc. 1948, p. 334). Le président socialiste (Joseph Leclercq) est d'ailleurs secondé par deux vice-présidents : un libéral (le sénateur et ancien ministre Auguste Buisseret) et un catholique (Félix Depresseux, bâtonnier de l'Ordre des avocats).

¹³ *Ibidem*, p.330-331. Il convient néanmoins de remarquer que l'appel de Leclercq à dépasser les clivages politiques ne s'adresse pas aux communistes qui, malgré leur poids politique dans la Belgique de l'après-guerre (leur score aux législatives de 1946 est de 21%), restent écartés de l'organisme créé (et d'ailleurs par la suite de la section belge). Cette mise à l'écart s'explique sans doute par la concurrence aiguë existant à l'époque entre socialistes et communistes belges. Notons que la même méfiance envers le communisme apparaît au sein du CIRIEC international qui s'interdira pendant de nombreuses années tout contact avec les pays de l'Est au nom du principe de démocratie et d'une volonté de ne disposer que d'informations scientifiques contrôlées et contrôlables. Un discours habituel en pleine époque de la Guerre froide !

¹⁴ Quelques années plus tard, Edgard Milhaud reconnaîtra qu'il s'agissait d'une erreur de pousser les Belges à créer une section nationale sans susciter auparavant des groupements régionaux : « S'ils ont finalement renoncé à cette méthode, c'est, nous le savons bien, pour répondre à nos désirs, pour ne point dire à nos instances. La section nationale est sans doute devenue plus importante que la section de la province de Liège, mais non dans la mesure que l'on eût pu espérer. L'autre méthode, plus lente, était la bonne ». Il préconisera d'ailleurs la reprise des efforts antérieurs visant à créer la constitution de centres provinciaux de recherche et d'information sur l'économie collective (Cf. « Congrès International de l'Économie Collective. Genève, 28-31 mai 1953. Assemblée du C.I.R.I.E.C. Après six années d'activité. Le C.I.R.I.E.C. devant ses tâches de demain. Rapport présenté par Edgard MILHAUD, directeur » in *Annales de l'économie collective*, n° 477-479, mars-mai 1953, p.85).

- ¹⁵ Au 19, rue Forgeur. Cette adresse est à l'époque le siège de la Société mutuelle des administrations publiques (SMAP).
- ¹⁶ Outre les anciens membres de l'organe provincial (Auguste Buisseret, Maurice Delbouille, Félix Depresseux, Aimé De Spiegeleer, Henri Hutoy et Joseph Leclercq), figurent Charles Bailly, échevin de la Ville de Liège, Joseph Merlot, ministre socialiste originaire de Seraing et Nicolas Pirson, chef de division honoraire à l'administration communale de Seraing. Les seuls non Liégeois sont Émile Dutilleul, directeur du service social à la Société générale coopérative, Jules Hanse, vice-président de la SMAP, et bien sûr l'incontournable Edgard Milhaud
- ¹⁷ Actuel Ethias
- ¹⁸ CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Assemblée générale du 13 février 1952.
- ¹⁹ CIRIEC, Centre international, Chemise « Conseil 1947-1957 », *Protokoll der Tagung des Verwaltungsrates der I.F.I.G./CIRIEC in Genf vom 16. und 17. April 1955.*
- ²⁰ Le Bureau international du travail, le Conseil des communes de l'Europe, la Communauté européenne de crédit communal, la Confédération internationale des syndicats libres, l'*International Federation of Unions of Employees in Public and Civil Services*, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux et l'Internationale du personnel des postes, télégraphes et téléphones.
- ²¹ CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à R. G.-Orsini, le 18 avril 1955.
- ²² La composition du conseil d'administration au 1^{er} février 1956 témoigne de cette ouverture et de cette répartition équilibrée entre les divers secteurs de l'économie collective. En effet, les syndicats comptent 8 membres : Armand Colle représente la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) ; cinq administrateurs - parmi lesquels André Genot et André Renard - sont issus de la FGTB ; la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) a quant à elle manifesté le désir de limiter sa représentation à deux délégués, à savoir Louis Dereau et Claude Jozs. Le secteur coopératif compte 8 membres également dont un représentant de l'Office des pharmacies coopératives de Belgique (OPHACO) et trois de coopératives liées au monde chrétien. Enfin les entreprises publiques sont représentées par 11 membres. Par ailleurs, le conseil regroupe des personnalités des trois partis traditionnels et voit sa couverture géographique s'agrandir : à côté du premier échevin de la Ville de Bruxelles (Guillaume Verheven) et d'un député permanent de la Province de Hainaut (René Thône), apparaissent des administrateurs du Nord du pays en la personne de Georges Nachez, échevin des Régies de la Ville de Gand et Carl Lebon, échevin du Commerce et de la Navigation de la Ville d'Anvers.
- ²³ CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Réunion du Comité de la section belge du CIRIEC et de quelques membres du Comité d'organisation du Congrès du 25 mars 1955 à la SMAP et CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Assemblée générale du CIRIEC section belge du jeudi 31 mars 1955.
- ²⁴ Les recettes de 1956 s'élèvent à 354 204,45 francs belges (CIRIEC, Section belge, Chemise « Assemblées générales 1955-1960 », Comptes 1956) dont 337 900 francs se rapportent aux 97 cotisations, soit le décuple de ce qui avait été versé avant la réorganisation.
- ²⁵ En 1956, elle compte ainsi entre autres 3 ministères (Communication, Travail et Affaires économiques), 3 gouvernements provinciaux, 19 communes ou régies communales, 19 intercommunales, 6 sociétés d'habitation à bon marché, 13 coopératives, les grandes organisations syndicales et 17 membres individuels (CIRIEC, Section belge, Chemise « Assemblées générales 1955-1960 », Procès-verbal de l'assemblée générale de la section belge du CIRIEC du 13 mars 1957).
- ²⁶ « Je ne saurais vous exprimer toute la joie que j'ai à sentir qu'enfin, après 10 ans de demi existence dans un logis particulier, sans possibilité de classement méthodique d'un matériel documentaire que l'on n'osait pas augmenter faute de pouvoir lui assurer un asile [...], le CIRIEC va enfin avoir la possession de locaux où il sera bien chez lui, et où son avenir ne se distinguera de son présent que par les possibilités d'expansion illimitées qui lui seront désormais non seulement offertes, mais garanties. Ce n'est pas trop cher de 10 années d'attente pour avoir l'inexprimable jouissance d'un tel résultat. » (CIRIEC, Section belge, Chemise « Courrier 1957 », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 6 août 1957).
- ²⁷ ETHIAS, Comités administratifs, procès-verbal du 18 mars 1957.
- ²⁸ C'est en tout cas ce qui ressort d'un courrier que son fils, Maurice, adresse à Paul Lambert : « Je ne puis oublier, lorsque je suivais comme étudiant à l'université de Genève les cours de mon père sur l'économie collective de 1927 à 1930, avec quelle conviction il décrivait à son auditoire les Sociétés mixtes belges qui couvraient divers secteurs importants de l'économie de votre pays et dans lesquels il voyait une formule idéale d'avenir, permettant d'associer l'intérêt général et la souplesse dans la gestion. Il est donc bien normal que le siège du CIRIEC soit dans votre pays » (CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre de Maurice Milhaud à Paul Lambert, le 6 décembre 1964).
- ²⁹ Outre les *Annales* et *Expériences*, on dénombre alors trois revues d'économie collective dans les pays affiliés au CIRIEC : *Archiv für öffentliche und freigemeinwirtschaftliche Unternehmen* et *Öffentliche Wirtschaft* sont deux revues publiées par les entreprises publiques allemandes (qui sont extérieures au CIRIEC, bien que pressenties pour constituer le noyau dur d'une future section allemande). *Neue Technik und Wirtschaft* est la revue de la section autrichienne du CIRIEC. S'il semble en effet inimaginable de toucher à des organes n'émanant pas du CIRIEC, il convient de remarquer que l'existence de la revue autrichienne n'a, contrairement à *Expériences*, jamais véritablement été remise en question.
- ³⁰ « Je ne puis » écrit-il « imaginer, après moi, l'état de chaos où ma faiblesse aurait laissé tomber, dans ce domaine, notre organisation : un Lambert directeur des "Annales", un Lambert directeur d'"Expériences", un Lambert directeur du "Bulletin d'information interne" tirailé entre les tâches identiques qu'il doit accomplir dans trois organes différents et faisant péniblement voter les trois [...]. Je vois le grand intérêt de la réunion aux mains d'un seul homme de la direction des "Annales" et de la direction du CIRIEC. [...] Mais une condition sine qua non s'impose : c'est que tout l'effort d'information d'intérêt général soit concentré dans un seul organe, et que le directeur puisse vouer tous ses efforts de cet ordre à ce seul organe : les "Annales" » (CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 25 octobre 1959).

³¹ MILHAUD, Edgard, « Les "Annales de l'économie collective" et "Expériences" unissent leurs destinées. De grands progrès en perspective. Deux décisions » in *Annales de l'économie collective*, n° 559-561, janv.-mars 1960, pp.1-23.

³² CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à André Hirschfeld, le 5 mai 1960.

³³ « Je pense que la dernière session du conseil du CIRIEC aura dissipé vos derniers doutes, si vous en aviez encore, sur l'opportunité de ma décision du 18 mars de l'année qui finit. Constaté ce qui s'est fait depuis, par contraste avec ce qui aurait pu se faire, suffit à fournir la preuve que je n'avais pas le droit de ne pas faire ce que j'ai fait. Je voudrais que, un jour où vous en aurez l'occasion, vous expliquiez bien à nos amis français que le spectacle des moyens qui étaient à la disposition de nos amis belges, tellement disproportionnés à ceux dont je disposais, me faisait un devoir strict – un impératif catégorique – de passer la main. [...], il y avait le DEVOIR. » (CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à André Hirschfeld, le 8 novembre 1960).

³⁴ Un exemple de cette lutte interne nous est donné dans un courrier où il remet en question le principe de subvention des *Annales* accepté par lui quelques jours auparavant : « Ma dernière nuit qui fut une nuit de pure méditation après tant d'autres précédentes, si pénibles, m'a permis d'arrêter ma position définitive et irrévocable sur ce point. Par là j'ai libéré ma conscience, je me suis libéré moi-même et j'ai écarté l'idée affreuse de donner un démenti à toute ma vie » (CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 17 novembre 1959).

